



association des
promoteurs
constructeurs
genevois



f a i

fédération
des associations
d'architectes
et d'ingénieurs
de Genève



COVID-19 ET CHANTIERS : COMMUNICATION COMMUNE

Les associations soussignées représentent les principaux acteurs de l'acte de construire à Genève (propriétaires, maîtres d'ouvrages, mandataires, entreprises).

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, l'activité de construction a été passablement perturbée dans notre canton, en particulier avec l'ordre du Conseil d'Etat d'arrêt des chantiers du 18 mars 2020 (avec effet au 20 mars 2020), la possibilité de reprise moyennant annonce du 25 mars 2020, et enfin le retour du régime ordinaire à compter du 27 avril 2020, dans le strict respect des normes sanitaires imposées par la Confédération.

La reprise et la conduite des chantiers, ainsi que l'exécution des prestations des divers intervenants peuvent nécessiter des adaptations avec des conséquences contractuelles diverses (délais, coûts, etc.).

Sans entrer dans le détail du contenu de la multitude de contrats existants, nous insistons sur le fait que des réponses spécifiques doivent être apportées de cas en cas, en conformité avec les dispositions contractuelles applicables, le Code des obligations et la norme SIA 118. Cela signifie que les parties doivent faire montre de diligence en s'avertissant mutuellement de toutes les circonstances susceptibles d'avoir de telles conséquences et, surtout, en nouant le dialogue pour mettre en œuvre des solutions équitables, supportables et pragmatiques.

Ni les maîtres d'ouvrages, ni leurs représentants, ni les entreprises ne devraient en particulier signifier ou produire des fins de non-recevoir, des avenants au contrat ou des factures complémentaires de façon unilatérale et péremptoire, sans que ces éléments n'aient fait l'objet de discussions préalables et d'un accord entre les parties.

Les circonstances particulières découlant de la pandémie de COVID-19 devront être bien prises en compte à l'avenir et faire l'objet de décisions concertées entre les partenaires de l'acte de construire à Genève.

Au surplus, les associations soussignées demeurent à disposition pour tout complément.

APCG
Thomas MADER

Président

CGI
Pascal PETROZ

Président

FAI
Nadine COUDERQ

Présidente

FMB
Pierre-Alain L'HÔTE

Président

USPI Genève
Thierry NAZ

Président

Genève, le 26 mai 2020